

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

DREAL PACA
Unité Territoriale des Alpes du Sud
Zone Industrielle Saint Joseph
Rue des Artisans
04100 Manosque

Digne les Bains, le 17 mars 2017

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

n°2017-076-004 du 17 mars 2017

portant prescriptions complémentaires

Mise en œuvre des garanties financières pour la mise en sécurité des installations et prescriptions techniques relatives aux quantités maximales de déchets présents sur le site des Laboratoires M&L- L'Occitane « Usine » ZI Saint-Maurice sur la commune de Manosque

LE PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Chevalier de la Légion d'honneur

Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU l'article L 516-1 du Code de l'Environnement, relatif à la constitution des garanties financières,

VU les articles R 516-1 et R 516-2 du Code de l'Environnement, relatifs à la constitution des garanties financières,

VU l'article R 512-31 du code de l'Environnement, relatif à la fixation de prescriptions additionnelles

VU l'article R 512-33 du code de l'Environnement relatif au changement ou modifications des installations

VU l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation de la société l'Occitane en Provence en date du 27 décembre 2011

VU les propositions de calcul du montant des garanties financières faites par la société Laboratoires M&L, ZI Saint Maurice, 04100 Manosque par courrier du 12 mai 2014

VU l'article 3 de l'arrêté ministériel du 31/05/2012 fixant la liste des installations classées soumises à l'obligation de constitution des garanties financière,

VU l'arrêté ministériel du 31/05/2012 relatif aux modalités de détermination et d'actualisation du montant des garanties financières pour la mise en sécurité des installations classées et des garanties additionnelles en cas de mise en œuvre de mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines

VU l'arrêté du 12 février 2015 modifiant l'arrêté du 31 mai 2012 fixant la liste des installations classées soumises à l'obligation de constitution de garanties financières en application du 5° de l'article R. 516-1 du code de l'environnement,

VU l'arrêté ministériel du 31/07/12 relatif aux modalités de constitution de garanties financières prévues aux articles R. 516-1 et suivants du code de l'environnement

VU le rapport de l'inspecteur de l'environnement du 30 septembre 2016

VU l'avis du CODERST du 13 décembre 2016 ;

VU la lettre communiquant au demandeur le projet d'arrêté complémentaire portant sur la mise en œuvre des garanties financières pour la mise en sécurité des installations de la Société Laboratoires M&L – L'occitane en Provence ;

VU l'absence de courrier de la part du pétitionnaire ;

Considérant que les propositions de calcul des garanties financières se fondent sur des quantités de déchets non encore limitées par voie réglementaire, et qu'il est ainsi nécessaire, pour la protection des intérêts visés à l'article L 511-1 du code de l'Environnement, de fixer des prescriptions limitant les quantités de déchets aux valeurs prises en compte dans l'évaluation du montant des garanties financières,

ARRÊTE

Article 1 : La société Laboratoires M&L, L'Occitane en Provence ZI Saint Maurice, 04100 Manosque est tenue de constituer des garanties financières visant la mise en sécurité de ses installations.



Cet extrait sera mis en ligne sur le site internet de la Préfecture des Alpes de haute Provence, à la rubrique Publications/Enquetes-publiques-Autorisations-et-Avis/Listes-des-communes-par-ordre-Alphabetique/Liste-des-communes-commencant-par-M.

Le texte intégral de l'arrêté préfectoral portant sur la mise en œuvre des garanties financières pour la mise en sécurité des installations et prescriptions techniques relatives aux quantités maximales de déchets présents sur le site des Laboratoires M&L- L'Occitane « Usine » ZI Saint-Maurice sur la commune de Manosque est consultable en Mairie de Manosque, en Sous-Préfecture de Forcalquier et à la Préfecture des Alpes de Haute Provence (Bureau des Affaires Juridiques et du Droit de l'Environnement) ainsi que sur le site internet de la Préfecture.